



# Mauvais traitements envers les enfants en Suisse

## Prévalence, mesures de prévention et de protection

Etude Optimus 3 (2015-2018)

# L'étude en bref

## Des données lacunaires en Suisse

En signant la Convention relative aux droits de l'enfant, la Suisse s'est engagée à protéger les enfants vivant sur son territoire contre les mauvais traitements, les abus et les négligences.

Récolter des données sur ces formes de mises en danger est une manière de tenir cet engagement. Or, la Suisse manque actuellement de données fiables sur le nombre d'enfants négligés, maltraités ou victimes d'autres formes de violences.

En effet, aucune statistique ne permet d'évaluer le nombre d'enfants pris en charge par les institutions et les organisations compétentes, ou de connaître les formes de suivi institutionnel de ces enfants. Nous ne savons pas non plus si tous les groupes à risque bénéficient du soutien institutionnel nécessaire.

L'ONU a d'ailleurs récemment souligné ces lacunes en Suisse dans l'application de la Convention relative aux droits de l'enfant.

Un grand nombre d'institutions du domaine social et de la santé (comme les hôpitaux pédiatriques et les centres de consultation LAVI), ainsi que les autorités judiciaires civiles et pénales récoltent déjà des données de manière standardisée. Mais une vision transversale, incluant l'ensemble des secteurs de la protection de l'enfance et toutes les régions suisses, fait encore défaut.

## Une collaboration entre la Haute école de Lucerne et l'Université de Lausanne

L'étude Optimus vise à mettre sur pied une première récolte de données uniformisées sur les mauvais traitements en Suisse.

Une amélioration des connaissances chiffrées dans ce domaine contribuera au renforcement des mesures de soutien, de conseil et de protection des enfants et des jeunes concernés.

Ce projet est mis en œuvre conjointement par la Haute école en travail social de Lucerne et l'Observatoire de la maltraitance envers les enfants de l'Université de Lausanne.

Dès le début de l'année 2016, un groupe composé d'actrices et d'acteurs influents dans le domaine politique, de l'administration publique et de la recherche sera progressivement formé. L'objectif de ce groupe est notamment de pérenniser cette récolte de données, sous la houlette de la Confédération.

La Suisse disposera ainsi de meilleurs outils pour identifier et combler les lacunes en matière de protection de l'enfance, et orienter ses ressources vers celles et ceux qui en ont le plus besoin.

Pour plus d'informations et pour  
s'inscrire à notre newsletter :  
[www.unil.ch/ome/optimus3](http://www.unil.ch/ome/optimus3)

## Prochaines étapes et calendrier

La récolte des données se concentrera sur les nouveaux cas de mauvais traitements adressés aux institutions entre septembre et novembre 2016 (3 mois).

A l'issue de cette période, les informations seront importées dans la base de données, complétées et analysées.

Les résultats seront publiés en fin 2017.

## Personnes de contact

### **Prof. René Knüsel**

Université de Lausanne  
Institut des sciences sociales  
Tél. 021 692 32 32  
[rene.knusel@unil.ch](mailto:rene.knusel@unil.ch)

### **Dr. Andreas Jud**

Hochschule Luzern – Soziale Arbeit  
Institut Sozialarbeit und Recht  
Tél. 041 367 49 32  
[andreas.jud@hslu.ch](mailto:andreas.jud@hslu.ch)



# Foire aux questions

## D'où les données proviennent-elles ?

Les données proviendront des institutions et des autorités des domaines social, médical et judiciaire (civil et pénal) concernés par la protection de l'enfance, dans tous les cantons et toutes les régions de Suisse. Ces institutions seront contactées pour leur proposer de partager leurs données.

## Comment la protection des données sera-t-elle assurée ?

En raison de la sensibilité du sujet, l'équipe de recherche a accordé une attention toute particulière à la protection des données. En accord avec les instances lucernoises de protection des données, elle a développé un concept pour assurer la meilleure protection possible. Avant leur importation dans la base nationale, les données seront filtrées et anonymisées. Les institutions participantes pourront uniquement consulter et modifier leurs propres données. L'équipe de recherche n'aura quant à elle pas accès aux données d'identification. L'accès aux données dans la base se fera via un login et un mot de passe unique, transmis à chaque connexion par SMS sur un téléphone portable. La Commission d'éthique pour le nord-ouest et le centre de la Suisse (EKNZ) a certifié la conformité éthique de la procédure prévue, ainsi que celle du projet de recherche.

## Comment ces données seront-elles saisies ?

Ce projet vise à limiter autant que possible l'investissement des institutions participantes, tout en utilisant au mieux le potentiel des données existantes. L'équipe informatique de la Haute école de Lucerne a ainsi développé une plateforme web sécurisée, sur laquelle les données seront importées.

## Combien de données seront importées ?

L'échantillon de l'étude se compose de 454 institutions. Cet échantillon regroupe des institutions et des autorités du domaine social, médical et judiciaire (civil et pénal) concernées par la protection de l'enfance, dans tous les cantons et toutes les régions de Suisse. L'équipe de recherche estime le nombre de cas de mauvais traitements à plusieurs milliers.

## Pourquoi la période de récolte des données se limitera-t-elle à 3 mois ?

L'analyse des données se restreindra aux nouveaux dossiers ouverts entre septembre et novembre 2016. L'équipe de recherche souhaite récolter des données de la meilleure qualité possible, sur une période la plus courte possible. L'ensemble de données doit être représentatif, mais rester maîtrisable et permettre les ajustements ultérieurs. Des études internationales comparables se sont aussi basées sur une période de trois mois en automne.

## Comment les données seront-elles uniformisées ?

Les institutions participant à l'étude téléchargeront les données qu'elles collectent de manière standardisée sur un serveur hautement sécurisé. Le système informatique retiendra les données correspondant aux variables d'Optimus 3 (par ex. l'âge de l'enfant concerné, la forme de maltraitance, le sexe des personnes impliquées, etc.). Les informations manquantes pourront être complétées manuellement dans un second temps, à partir de notes de dossiers, par exemple. L'équipe de recherche de la Haute école de Lucerne et l'Université de Lausanne uniformisera les données provenant des différents secteurs institutionnels et régions, afin de pouvoir les comparer.

## Qui a sélectionné les variables ?

Les variables qui seront intégrées à la base de données nationale ont été sélectionnées par l'équipe de recherche, en plusieurs étapes et en consultation avec des spécialistes de la protection de l'enfance.

## Qui finance l'étude ?

Cette étude fait partie de la 3e phase de l'étude Optimus. Cette dernière développe des projets et des mesures dans différents pays depuis une dizaine d'années. L'objectif de l'étude Optimus est de réduire la victimisation des enfants et des jeunes. Elle est financée par l'UBS Optimus Foundation.